

COMPRENDRE L'ÉVEIL DE LA CHINE

ATELIERS INTERCULTURELS

Au siège de la CCI Paris Île-de-France : Hôtel Potocki, 27, avenue de Friedland - 75008 PARIS

Possibilité de participer en présentiel ou en webinaire selon l'évolution de la situation sanitaire

/20 AVRIL 2022 - 8H00 À 14H00

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner le coupon-réponse ci-dessous :

Contact : cefc@cci-paris-idf.fr / Vous avez des questions, n'hésitez pas : 07 63 76 13 73 ou 07 72 20 44 05

Société :	<input type="text"/>		
Secteur d'activité :	<input type="text"/>		
Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Tél :	<input type="text"/>	E-mail :	<input type="text"/>
Nom du représentant :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>		

Conformément à la loi « informatique et libertés » et le Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou effacer. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données personnelles et, si vous avez consenti à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection et de communication, d'un droit d'opposition ou de retrait que vous pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données personnelles à l'adresse : cpdp@cci-paris-idf.fr.

ATELIERS INTERCULTURELS

Participera

Frais de participation : 750€ HT
(soit 900€ TTC) déjeuner inclus

Déjeuner : Oui : Non :

Ne participera pas

REGLEMENT

Par chèque à l'ordre de CCIR PARIS IDF
DGA CCI International

Ou optez pour un règlement par virement - Agence :
BNP Paribas IDF Institutions (02837).
N° de compte : 00010953333, Code Banque : 30004,
Code Agence : 02837, RIB : 94, IBAN : FR76 3000 4028
3700 0109 5333 394, BIC : BNPAFRPPXXX.
Préciser « CEFC- ateliers interculturels ».

Possibilité de participer en présentiel ou en webinaire selon l'évolution de la situation sanitaire

A

Le

Signature :

Cachet de l'entreprise :

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION AUX ATELIERS INTERCULTURELS

OBJET

Toute inscription aux ateliers interculturels organisés par le Comité d'Echanges Franco-Chinois (CEFC) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France doit être formulée par écrit sur le bulletin de participation. La signature du bulletin par le client emporte adhésion aux présentes conditions. Sauf dispositions particulières, toute inscription n'est définitive qu'après paiement complet du prix.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les prix des ateliers sont ceux figurant sur les bulletins d'inscription. Les prix sont toujours exprimés nets (et facturés ainsi).

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf dispositions particulières, les ateliers sont payables dès réception par le client de la convention de participation, par chèque barré libellé à l'ordre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France ou par virement.

ANNULATION

Le Comité d'Echanges Franco-Chinois (CEFC) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île de France se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session si les effectifs des participants sont insuffisants, sans que la responsabilité du CEFC ne puisse être engagée. En cas d'annulation pure et simple de l'atelier par le CEFC, le prix versé à la CCI Paris IDF est remboursé au client.

En cas de report de l'atelier, le CEFC propose au client de nouvelles dates de déroulement de la session. Si le client les accepte, le prix initialement versé correspondant au paiement intégral de la session reporté est imputé sur le prix de la nouvelle session et vaut paiement complet de cette dernière. Si le client refuse les dates proposées, le prix versé à la CCI Paris IDF est remboursé au client.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de l'atelier ne peuvent donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

En cas d'annulation écrite du client reçue par le CEFC, la CCI Paris IDF retient 10% du montant total des droits d'inscription.

Dans le cas où cette annulation a lieu moins de 48 heures avant le début de la session, la CCI Paris IDF retient 50% du montant total des droits d'inscription. En cas de participation à l'une des journées d'atelier, toute inscription est due.